



Référence dossier : 028525041 004



ÉTAT RÉCAPITULATIF DES INSTALLATIONS AUTORISÉES SUR LE DOMAINE PUBLIC

au titre de l'arrêté municipal du 6 mai 2011 portant règlement des étalages et terrasses installées sur la voie publique

SARL CJPS

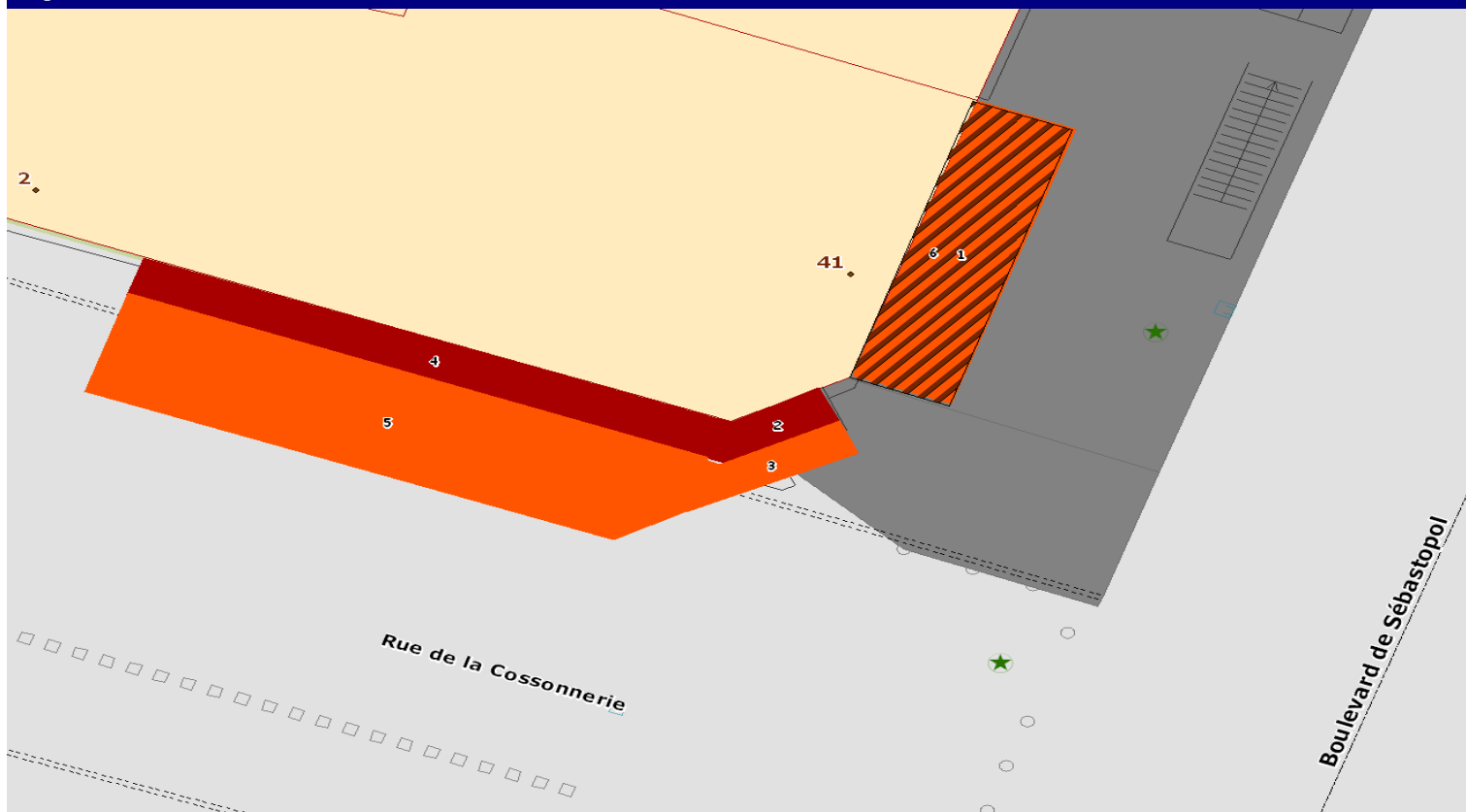
41, BOULEVARD DE SEBASTOPOL à Paris, 1er

est bénéficiaire d'une autorisation d'occupation du domaine public au droit du/des :

Nature du dispositif et localisation <small>à l'adresse, et le cas échéant, par rapport à l'entrée du commerce, vue face à la façade</small>		Longueur <small>(en mètres)</small>	Largeur <small>(en mètres, à partir du socle de la devanture)</small>	Période d'installation	
				du	au
2 RUE DE LA COSSONNERIE					
4	TERRASSE FERMÉE	15,40	1,15		
5	TERRASSE OUVERTE	14,65	3,10		
41 BOULEVARD DE SEBASTOPOL					
1	PLANCHER MOBILE	9,14	2,50		
6	TERRASSE OUVERTE	9,14	2,50		
Pan coupé du 41 BOULEVARD DE SEBASTOPOL au 2 RUE DE LA COSSONNERIE					
2	TERRASSE FERMÉE	2,30	1,10		
3	TERRASSE OUVERTE	4,10	1,00		

L'autorisation est délivrée à titre rigoureusement personnel, et ne peut être, ni cédée, ni sous-louée.

Emplacement indicatif des installations autorisées :



- Terrasse Ouverte
- Contre-Terrasse
- Terrasse Fermée
- Plancher Mobile
- Etalage
- Contre-Etalage
- Commerce Accessoire